Migrants dans la Loire : la stratégie du Préfet pour rendre caduque toute contestation juridique

01/10/2016 à 18h59

En enquêtant sur l'hébergement des migrants dans la Loire, une lectrice a constaté quelque chose de très bizarre :

L'Etat ne publie pas d'arrêté tant que les migrants ne sont pas arrivés, et publie l'arrêté de longs mois après.

Ci dessus, l'arrêté publié du 22 septembre 2016 mentionnant la création de CADA à Riorges, Régny et Mably.
Alors que, nous pouvons prouver par un article de presse que les migrants sont là depuis presque un an…

Même stratégie à Valfleury : Il n'existe pas d'arrêté préfectoral autorisant l'arrivée des migrants. Ils installent les migrants d'abord , puis publient un arrêté après. Idem à Boën, l'arrêté n'a été publié qu'hier. Et on apprend que 3 nouvelles communes sont concernées.

La stratégie très cynique est bien simple : l'obligation humanitaire et la trêve hivernale rendront les migrants inexpulsables si jamais on attaque les arrêtés au tribunal administratif.